

Navigation itinérante autour des îles dans la baie de La Rochelle pendant le week-end de Pâques 2026

Au départ du port des Minimes
Du vendredi 3 au dimanche 6 avril 2026



Au départ des Minimes, selon la météo, nous pourrons naviguer en flottille vers l'île de Ré, l'île d'Oléron, le Fort Boyard et l'île d'Aix.

Nous prévoyons 2 à 4 monocoques, soit 10 à 24 participants

ORGANISATEURS

Philippe Blanc Tél. : 06 87 69 11 65 - @ : philippe.blanc@safrangroup.com
Christian Weber Tél. : 06 74 48 28 92 - @ : webchristian@gmail.com

CHEFS DE BORD : Philippe Blanc - Jean-Jacques Deplanque - Gilles Pontlevoy - Denis Raoulx

LIEU : « Port d'embarquement : Port des Minimes à La Rochelle

- Embarquement : Jeudi 2 avril 2026 au soir pour un départ le vendredi dans la matinée
 - Débarquement : Lundi 6 avril 2026 en fin d'après-midi, pas prévoir de train avant 18h30

VOILIERS

Type RM 890/970 de 2 cabines doubles, soit 5 couchages

Type Dufour 37 de 3 cabines doubles, soit 7 couchages

PARTICIPATION FINANCIERE : 350 euros par personne.

Comprend : Location voiliers – consommables - assurances - nettoyage final - organisation.

Ce prix ne comprend pas le linge (draps, serviettes), l'avitaillement de chaque bateau par son équipage, le carburant moteur, les éventuelles taxes de port, les frais d'escale... Les frais non compris dans le forfait sont payés sur la caisse de bord de chaque équipage.

L'inscription et le règlement seront effectués en ligne via un lien adressé aux personnes intéressées lors de la validation de votre préinscription par mail (Cf chapitre Modalités particulières ci-après).

- Acompte de 50% par carte bancaire à l'inscription
 - Solde de 50% par débit automatique au plus tard 15 jours avant le début de l'événement

TRANSPORT

Co-voiturage ou train La Rochelle ville.

Pour le transfert entre la gare et le port : c'est soit à pied, en bus ou en taxi.

REUNION DE PREPARATION

Présence indispensable à la réunion du mercredi 11 mars 2026 à 19h30 - lieu à confirmer

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Cette croisière est organisée dans les conditions exposées dans la Charte de la section voile, en particulier ce qui concerne :

- les conditions d'inscription (adhésion, assurance, annulation),
- les procédures de réception et de validation des inscriptions,
- les dépenses comprises dans la participation financière demandée,
- les dépenses additionnelles à prévoir,
- les conditions générales de participation (constitution des équipages, programme de navigation, vie à bord, sécurité nautique),
- l'équipement individuel indispensable,
- le transport vers et depuis le port d'embarquement,

Chaque participant prend connaissance des dispositions de la CHARTE DE LA SECTION VOILE préalablement à son inscription.

Consulter la charte <https://www.cihm.info/voile#outils-et-procedures-des-organisateurs-voile>

ENGAGEMENT DU PARTICIPANT

Avec la signature de son bulletin d'inscription, le participant

- atteste avoir pris connaissance de la **CHARTE DE LA SECTION VOILE** et en accepte expressément les principes et les termes,
- s'engage à respecter strictement toutes les mesures et consignes de sécurité formulées par le chef de bord en cours de navigation.

MODALITES PARTICULIERES D'INSCRIPTION

Inscription en ligne sur le site www.billetweb.com

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'enregistrement en respectant toutefois un minimum de personnes expérimentées sur chaque voilier et une liste d'attente est constituée en cas d'inscriptions surnuméraires.

Les organisateurs et les chefs de bord sont des bénévoles ; ils ne sont ni moniteurs, ni accompagnateurs professionnels.